



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024



Edito

Anne DAMON

Présidente du Conseil d'Administration



L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'un contexte économique tendu, marqué par la persistance de l'inflation, le coût toujours élevé de l'énergie et un climat d'incertitudes pour de nombreuses entreprises. Face à ces défis, la dimension humaine des organisations prend une place toujours plus centrale. Les attentes des salariés, en particulier sur les conditions de travail, n'ont jamais été aussi fortes.

Dans ce paysage en mutation, notre service de prévention et de santé au travail est plus que jamais mobilisé aux côtés des employeurs et des salariés.

Notre mission : diagnostiquer les situations, faire émerger des solutions concrètes, accompagner la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail et du développement d'une vraie culture de prévention. Je tiens à saluer l'engagement constant de nos équipes médico-techniques et de nos équipes support. Leur professionnalisme et leur implication sont au cœur de notre action.

Je remercie également nos administrateurs, représentants des organisations syndicales et patronales, qui orientent avec rigueur et bienveillance notre structure vers toujours plus d'efficacité et de pertinence.

Enfin, un grand merci à nos adhérents pour la confiance qu'ils nous accordent. C'est grâce à eux, et pour eux, que nous poursuivons chaque jour notre mission de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Sabrina YOUNSI
Directrice Générale



L'année écoulée restera comme une étape charnière dans la vie de notre Service de Prévention et Santé au Travail. Face à la réforme à laquelle nous devions nous adapter, nous avons fait le choix d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des salariés. Ensemble, nous avons su dépasser les appréhensions, lever les freins au changement et bâtir une organisation plus visible, plus efficace et plus proche des attentes de nos adhérents.

Cette dynamique s'est inscrite dans une volonté forte d'amélioration continue, incarnée par la mise en place d'une démarche qualité structurée. Elle nous a permis d'ancrer le changement dans la durée, tout en renforçant la confiance en nos capacités collectives.

Grâce à ce travail exigeant et profondément porteur de sens, nous avons renforcé notre efficacité, notre écoute et notre engagement au service de nos adhérents et de leurs salariés. Les résultats de l'évaluation de nos services sont très positifs. Ils témoignent de la pertinence de nos choix et de la qualité du travail accompli. Je tiens à remercier sincèrement toutes les équipes pour leur implication, leur capacité à s'adapter et à garder le cap même dans les périodes d'incertitude. Cela a été un facteur clé de réussite. C'est avec confiance que nous abordons la suite de notre transformation, toujours au service de nos adhérents, dans un esprit de dialogue, d'écoute et de progrès partagé.

Sommaire

Notre service	04
Nos adhérents	12
Prévention des risques professionnels	16
Suivi individuel de santé	21
Prévenir la désinsertion professionnelle	26
Rétrospective 2024	30
Perspectives 2025	41

Notre service

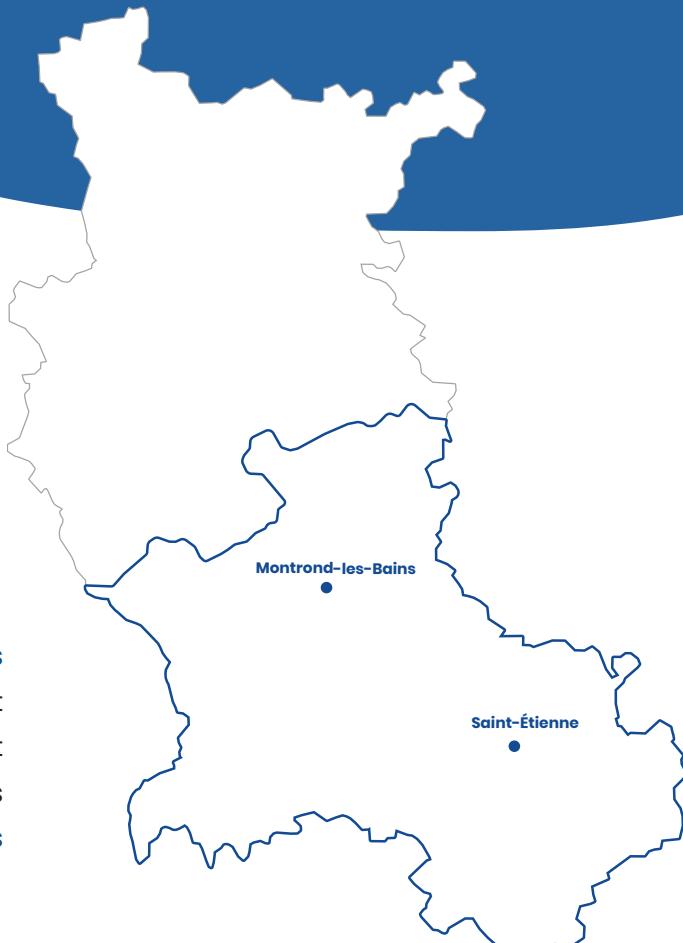
Sud Loire Santé au Travail est une association à but non lucratif mandatée depuis 1982 par les entreprises adhérentes pour assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Prévention et Santé au Travail interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sud Loire Santé au Travail ([SLST](#)) est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (ou SPSTI).

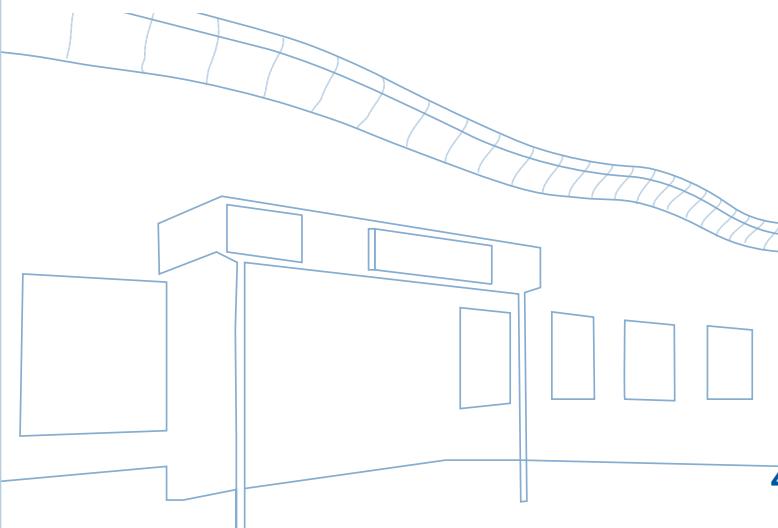
Il est agréé par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui lui a attribué une **compétence interprofessionnelle** (hors BTP, secteur agricole et fonction publique) et **une compétence géographique** couvrant le centre et le sud de la Loire.

Le SLST a pour vocation d'œuvrer aux côtés des **entreprises adhérentes** pour la préservation de la santé des salariés et pour les accompagner dans l'évaluation, la prévention et la maîtrise des risques professionnels selon les dispositions légales en vigueur. Cette mission est portée par nos **équipes pluridisciplinaires** expertes coordonnées par des médecins du travail.

Leur connaissance des **risques professionnels** leur permet de conseiller au mieux les employeurs comme les salariés dans la **prévention** des risques (diagnostic en entreprise, sensibilisation, préconisations...); et d'assurer un **suivi de la santé des travailleurs** tout au long de leur carrière.



Au-delà, le SLST agit au quotidien contre la **désinsertion professionnelle** liée à l'état de santé, proposant des solutions adaptées – tant pour l'employeur que pour le salarié – pour assurer le **maintien dans l'emploi**.



La Gouvernance

Notre Gouvernance repose sur une organisation structurée et engagée, indispensable à la réalisation de nos missions de prévention et de promotion de la santé au travail.

Le Conseil d'Administration (CA)

Paritaire, il est composé de **dix représentants des employeurs** et de **dix représentants des salariés** des entreprises adhérentes à Sud Loire Santé au Travail. Les représentants des employeurs sont élus par les organisations patronales, tandis que les représentants des salariés sont désignés par les organisations syndicales. Il définit les grandes orientations stratégiques de notre service et veille à leur mise en œuvre, dans le respect des principes de neutralité, d'indépendance et d'efficacité.

Collège employeurs

BOUILLERE David	CPME
BOUTIDA Azziz	MEDEF
BOMMERSBACH Charles	MEDEF
CORDANI David	MEDEF
DAMON Anne - Présidente	MEDEF
FOURNIER Jean	MEDEF
GACHET Sandrine	U2P
GRENIER Jérôme - Secrétaire	CPME
MINJARD Jean-Pierre	CPME
PUPIER Anne-Marie	MEDEF

Collège salariés

BERGER Vincent	CGT
BROSSARD Laurent - Vice-Président	FO
CHAVOT Patrice - Trésorier	CFE/CGC
DUBOIS Thierry	CFDT
GUEZZOU Salim	CFDT
KHENICHE Baya	CFTC
LINOSSIER Pascal	CFDT
MIMOUN Abdelkader	CFDT
PARASKEVAIDIS Jean	CGT
ROBIN Jérôme	CGT

La Commission de Contrôle (cc)

La Commission de Contrôle est consultée sur les questions touchant au fonctionnement du service : organisation (état prévisionnel des recettes et dépenses, exécution du budget du service en Santé au Travail), compétences géographique et professionnelle des médecins du travail, recrutement et gestion des médecins du travail et intervenants en prévention du risque professionnel. Cette commission est composée des représentants des salariés des entreprises adhérentes (majoritairement) et par des représentants des employeurs.

Collège employeurs

BOUTIDA Azziz	MEDEF
GRENIER Jérôme - Secrétaire	CPME
MINJARD Jean-Pierre	CPME
PUPIER Anne-Marie	MEDEF

Collège salariés

BERGER Vincent	CGT
BROSSARD Laurent	FO
CHAVOT Patrice	CFE/CGC
DURAND Gabriel	CFDT
GUEZZOU Salim	CFDT
KHENICHE Baya	CFTC
PARASKEVAIDIS Jean - Président	CGT

La Commission Médico-Technique (CMT)

Elle est présidée par la Direction du SLST et composée de représentants des métiers du SLST :

- Médecins du travail;
- Intervenant(e)s en prévention des risques professionnels (conseiller en prévention, ergonome, toxicologue...);
- Infirmier(e)s en santé au travail;
- Assistant(e)s santé sécurité au travail.

Ces représentants sont élus pour 3 ans.

La Commission médico-technique élabore notamment le projet de service (un plan d'actions sur 5 ans). Elle est régulièrement consultée (4 fois par an) sur des sujets ayant trait aux actions pluridisciplinaires, à l'équipement, ou encore aux procédures internes du SLST.

Titulaires

Dr Emmanuel BOIRON – Médecin du Travail
Dr Véronique BOUTRAND – Médecin du Travail
Dr Guillaume CHAPPUIS – Médecin du Travail
Dr Eric GOUZI – Médecin du Travail
Christèle CHATAGNON – IDEST
Florence HILAIRE – ASST
Florian MASSON – IPRP
Marie-Lucie AUBAZAC – IPRP

Suppléants

Dr Raluca MUNTEAN – Médecin du Travail
Sophie PEYRARD – IDEST
Béatrice CHAMBON – ASST
Antoine GERAIN – IPRP
Nicolas FALQUET – IPRP

Des équipes pluridisciplinaires

Les équipes pluridisciplinaires, coordonnées par les médecins du travail, apportent par leur intervention sur le milieu de travail leur expertise auprès de l'employeur ainsi que des salariés et de leurs représentants. Elles proposent des actions correctrices des conditions de travail, actions menées par l'employeur, responsable de la santé et de la sécurité dans l'entreprise.

L'action du médecin du travail s'organise autour de **trois types activités** :

- **Activité clinique** : lors des visites médicales, il est le conseiller des salariés grâce à sa connaissance des lieux de travail.
- **Action sur le milieu de travail** : étude de poste, fiche d'entreprise, participation au CSE, CSSCT, projet...).
- **Activités connexes** : participation à des études épidémiologiques, formation professionnelle continue, veille réglementaire, etc.

Les équipes de prévention sont diligentées par le médecin du travail pour :

des interventions d'expertise

- Bruit, lumière, atmosphère, vibration;
- Mesurage d'ambiance;
- Étude ergonomique et de poste;
- Étude de risque (manutentions manuelles, CMR...);
- Conseils en nutrition (travail posté, de nuit...).

etc...

des accompagnements méthodologiques

- Évaluation des risques;
- Étude du risque chimique;
- Prévention des troubles musculosquelettiques;
- Management de la prévention;
- Ergonomies des postes.

etc...

8 équipes

Pôle médical

35 Médecins du Travail

36 Assistantes en Santé au Travail

17 Infirmiers en Santé au Travail

1 Psychologue

1 Assistante cellule PDP

1 Assistante de service social du travail

Pôle prévention

9 Conseillers en prévention

10 Assistantes Techniques en Santé au Travail

1 Assistante pôle prévention

4 Ergonomes

2 Métrologues

2 Toxicologues

1 Diététicienne



+ 18 fonctions supports

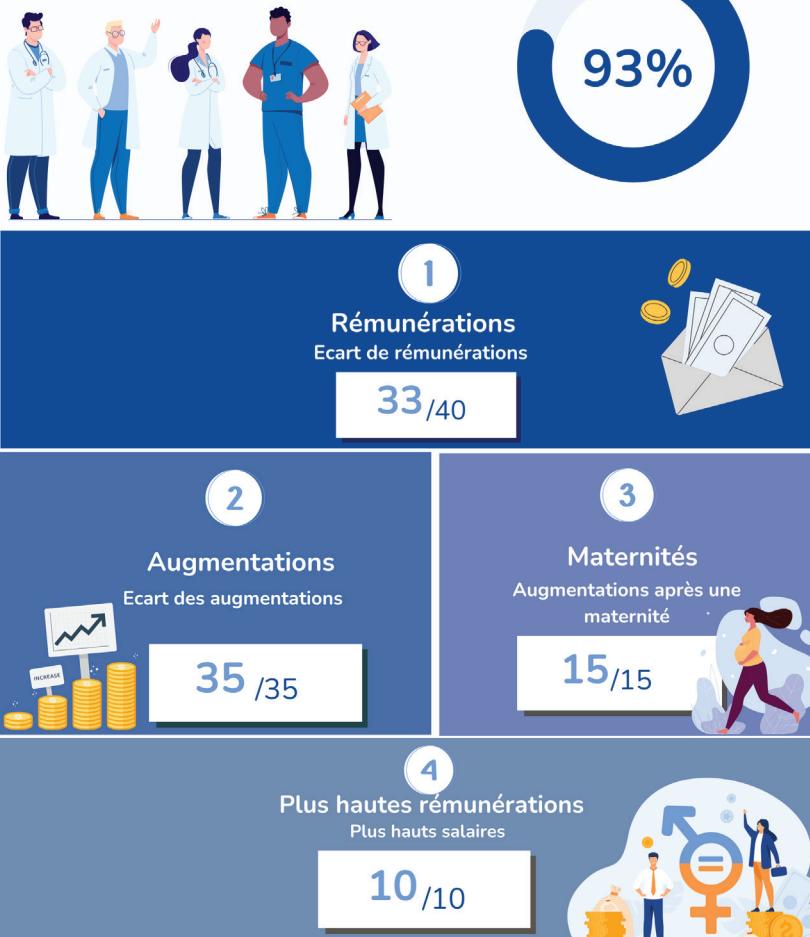
Index égalité femme-homme 2024

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, nous avons obtenu un score global de 93 % selon les quatre indicateurs définis par la législation en vigueur. Ce résultat traduit une politique salariale équitable et un suivi rigoureux des pratiques RH.

Plus précisément, nous avons obtenu 33/40 sur l'indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, démontrant une bonne maîtrise des écarts salariaux. L'indicateur lié aux augmentations individuelles atteint 35/35, ce qui signifie que les femmes bénéficient, à compétences et postes équivalents, des mêmes perspectives d'évolution salariale que leurs collègues masculins.

Total de points obtenus

Selon 4 indicateurs



Nous obtenons également 15/15 sur l'indicateur concernant les augmentations après un congé maternité, garantissant ainsi la non-pénalisation des parcours professionnels en lien avec la parentalité.

Enfin, le score de 10/10 sur la représentation des femmes parmi les plus hautes rémunérations confirme notre volonté de promouvoir l'égalité jusque dans les niveaux de rémunération les plus élevés.

Ces résultats reflètent les actions concrètes mises en place pour favoriser un environnement de travail inclusif, juste et respectueux de chacun.

Nos missions



ASSURER LE SUIVI DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le suivi individuel de santé du salarié est l'ensemble des visites médicales effectuées auprès d'un professionnel de santé au travail. Ce suivi concerne tous les salariés, quels que soient le contrat et le temps de travail. Les suivis individuels diffèrent en fonction :

- du niveau d'exposition aux risques professionnels;
- des conditions de travail;
 - de l'âge;
 - de l'état de santé

Tout au long du suivi, nous assurons la conservation sécurisée des dossiers médicaux des salariés.

TRACER LES EXPOSITIONS ET FAIRE DE LA VEILLE SANITAIRE

Le Médecin du Travail contribue à des études, des recherches épidémiologiques ainsi qu'à des initiatives de santé publique.

Les informations collectées de manière anonyme et collective par nos équipes pluridisciplinaires, concernant les risques professionnels, les expositions et l'état de santé des salariés, peuvent être utilisées pour alimenter et orienter les stratégies de prévention en santé au travail aux niveaux national et régional.



ACCOMPAGNER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les employeurs et leurs salariés sont accompagnés par notre pôle prévention (conseillers en prévention, assistantes en santé et sécurité au travail, ergonomes, métrologues et toxicologues) pour :

- l'identification des risques professionnels;
- l'élaboration de la fiche entreprise;
- l'accompagnement à la création du Document Unique (DUERP);
- la réalisation d'actions de prévention primaire en entreprise

PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La prévention de la désinsertion professionnelle, également appelée Maintien dans/en emploi, est l'une des missions majeures de notre service. Elle vise à accompagner les salariés rencontrant des difficultés à tenir leur poste, afin de :

- conserver leur emploi dans des conditions compatibles avec leur état de santé;
- poursuivre leur carrière professionnelle en écartant la menace de perte d'emploi.



Notre offre de service auprès ...

....des employeurs

Conseil, organisation du suivi de la santé des salariés.

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle.

Aides administratives : FE et DUERP.

Repérage, maîtrise des risques.

Aide pour évaluer et préserver la santé du dirigeant grâce à l'outil Amarok e-santé.

Actions d'information, de sensibilisation et de prévention.



....des salariés

Suivi de la santé au regard du poste de travail.

Accompagnement au poste de travail.

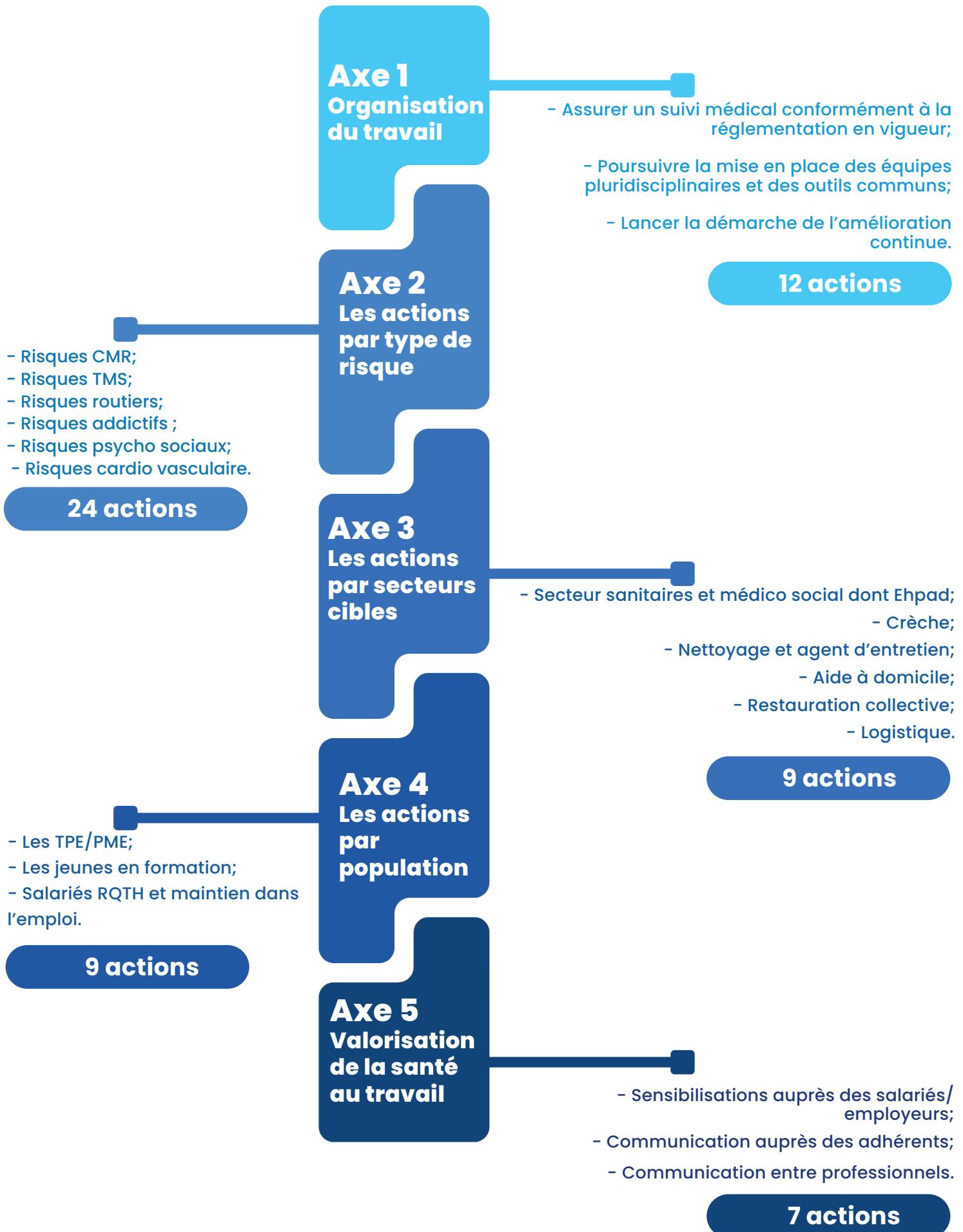
Maintien dans l'emploi et retour au poste après un arrêt de longue durée.

Actions d'information, de sensibilisation et de prévention.



Notre projet de service

2020-2025



Nos adhérents

Peuvent adhérer chez nous :

- Tout employeur
- Chefs d'entreprise des entreprises adhérentes
- Travailleurs indépendants
- Particuliers employeurs

Mouvements des adhésions 2024



+ 820 nouvelles adhésions
+ 2899 salariés



- 996 entreprises radiées
- 4667 salariés

Cartographie des adhérents

✓ **10 911**
entreprises adhérentes

✓ **128 980**
salariés suivis

50 à 199
5% entreprises
33 % salariés

>200
0,6 % entreprises
16 % salariés

11 à 49
20% entreprises
33% salariés

1 à 10
74 % entreprises
18% salariés

Les principaux secteurs d'activités

Adhérents



1. Commerce de détail

1671

25,66 %

Salariés

15 464

22,96 %



2. Commerce de gros

904

13,88 %

7006

10,40 %



3. Restauration

797

12,24 %

5558

8,25 %



4. Commerce de réparation d'automobile et de motocycles

518

7,95 %

3923

5,82 %



5. Activité pour la santé humaine

452

6,94 %

6148

9,13 %



	Adhérents	Salariés
	377 5,79 %	7102 10,55 %
6. Fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements)		
	356 5,47 %	3421 5,08 %
7. Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager		
	355 5,45 %	8416 12,50 %
8. Action sociale sans hébergement		
	337 5,17 %	2613 3,88 %
9. Activité d'architecture et d'ingénierie		
	337 5,17 %	6156 9,14 %
10. Industries alimentaires		



Le réseau Présanse



Sud Loire Santé au Travail est membre de Présanse Auvergne-Rhône-Alpes, l'association régionale qui fédère les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de notre territoire.

Crée le 5 décembre 2007, cette structure régionale est née de la volonté commune des SPSTI d'Auvergne et de Rhône-Alpes de créer un espace d'échange, de concertation et de coordination de leurs actions.

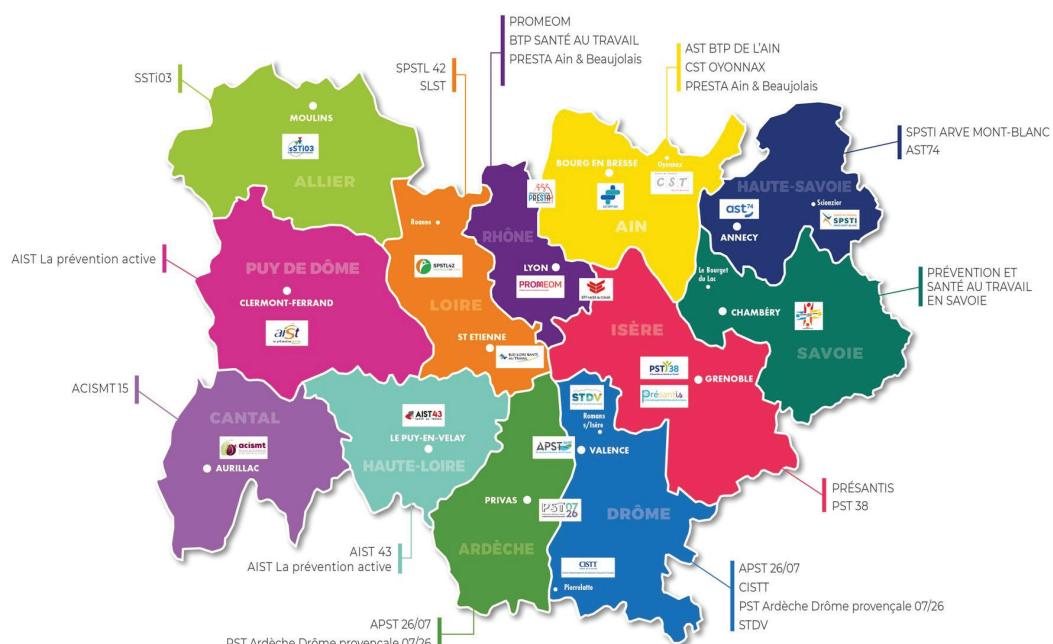
Dans un contexte marqué par l'évolution de la réglementation, le développement de la pluridisciplinarité, ce regroupement permet de mutualiser les savoir-faire, partager les expériences, renforcer la lisibilité de nos missions, et porter d'une seule voix les enjeux de la prévention auprès des instances régionales. diminution constante de la démographie médicale.

Aujourd'hui, Présanse Auvergne-Rhône-Alpes regroupe 21 SPSTI de la région, représentant :

- **2 millions de salariés suivis;**
- **200 000 entreprises adhérentes;**
- **450 médecins du travail;**
- **300 infirmier(e)s en santé au travail;**
- **350 intervenant(e)s en prévention des risques professionnels (IPRP) et assistant(e)s techniques;**
- **500 assistant(e)s en santé au travail.**

L'association assure la représentation de ses membres auprès des tutelles, de l'ARS, des pouvoirs publics régionaux, ainsi que des partenaires sociaux et institutionnels. En tant que membre actif de ce réseau, le SLST s'inscrit dans une dynamique régionale collective au service de la santé au travail.

Lien au site



Prévention des risques professionnels

Quel que soit le métier pratiqué, il existe des risques qu'il est nécessaire d'identifier, de connaître, afin de les limiter et d'en préserver les salariés. En tant qu'employeur, vous avez la responsabilité de la protection de la santé et la sécurité de vos salariés, avec obligation de résultat.

Sud Loire Santé au Travail est là pour vous aider dans vos démarches, dans la compréhension et l'application de vos obligations légales.

Nos actions en milieu de travail

Les actions sur le milieu de travail s'inscrivent dans les missions des services de prévention et de santé au travail (SPSTI).

Elles sont menées par le médecin du travail ou par l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail et constituent un complément essentiel au suivi individuel de l'état de santé des travailleurs.

En 2024 plus de 6151 adhérents ont bénéficié d'une action de prévention en entreprise.

✓ **6179 (+42%)**
interventions en entreprise

dont

✓ **3466 (+35%)**
interventions par le pôle
prévention



Actions en milieu de travail réalisées par classe d'effectifs

En 2024 :

- **68,8%** des actions ont été réalisées chez des adhérents de moins de 50 salariés. Données supérieures à 2023 (66%). En particulier pour les actions : réalisation d'une FE (groupe FE pour rattrapage du retard) et accompagnement au DU.
- **96%** des actions ont été réalisées chez des T.P.E ou des P.M.E. de moins de 249 salariés. En augmentation par rapport à 2023.



≤ 11 salariés : 36,4 %



Entre 11 et 49 salariés : 32,4 %



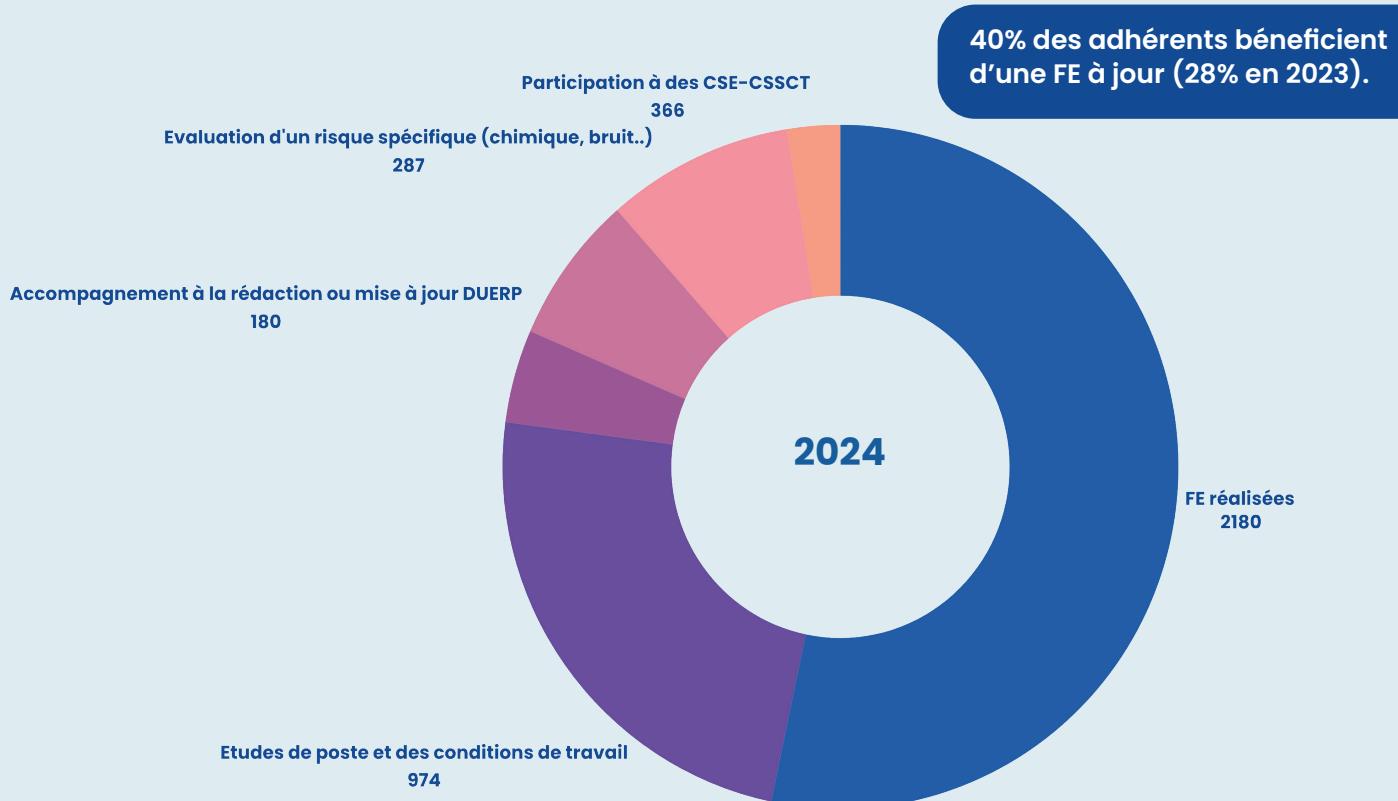
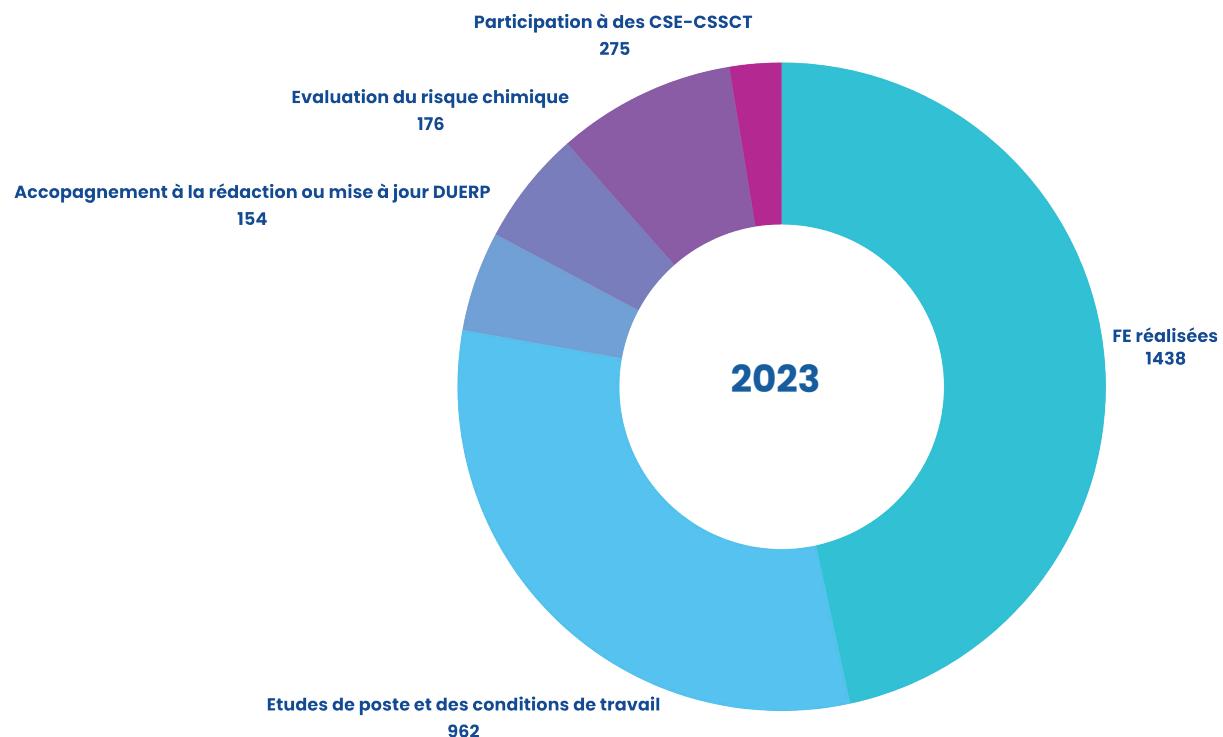
Entre 50 et 299 salariés : 27,2 %



≥ 300 salariés : 4 %

Bilan 2023 & 2024

Actions en milieu de travail



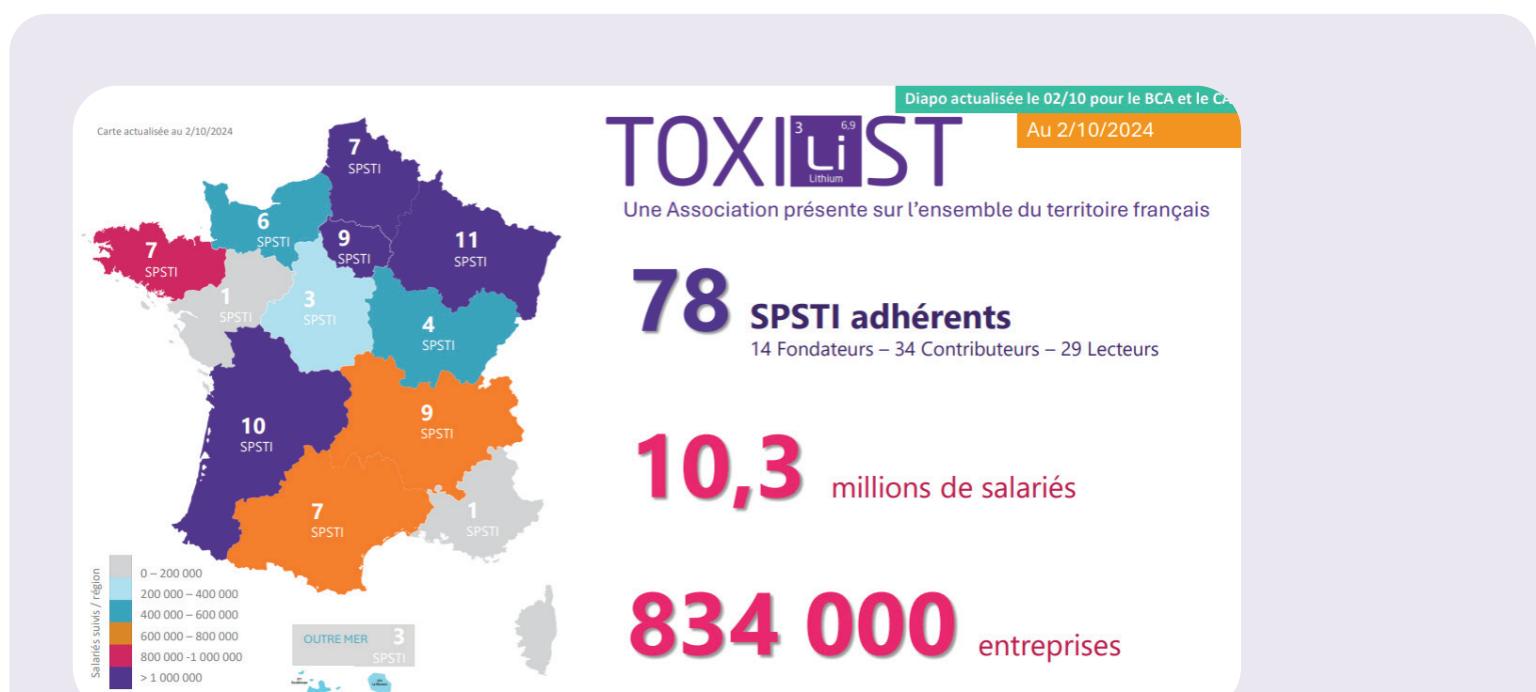
Toxicologie industrielle

Toxilist est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle regroupe des professionnels de santé au travail dont l'objectif est d'assurer le suivi et la surveillance de la santé des travailleurs, tout en promouvant des actions de prévention dans le domaine du risque chimique.

Le SLST fait partie des membres fondateurs de cette association. Deux toxicologues et une métrologue sont engagés pour accompagner les entreprises dans la gestion du risque chimique. Notre Service a investi dans un outil de toxicologie industrielle pour fiabiliser l'analyse des produits, harmoniser les pratiques et proposer des mesures de prévention adaptées.

L'association agit concrètement :

- en mutualisant les ressources et les compétences,
- en favorisant le partage et les retours d'expériences,
- en harmonisant les pratiques et l'information des professionnels,
- en animant et fédérant un réseau de professionnels en toxicologie industrielle,
- en accompagnant le médecin du travail et son équipe,
- et en mettant à disposition de ses membres l'application TOXILIST, un outil dédié au recueil, à l'analyse et à la diffusion de données toxicologiques.



En 2023 :

67 SPSTI

8,8 millions de salariés

704 000 entreprises



Bilan Toxilist

	SLST	NATIONAL
Total	10 893	755 598
Avec au moins une association	934	18 889
Taux d'association	9%	2%
CMR 1A/1B	233	4 685
CMR 2	295	6 100

VS 2023 :

750 associations - Taux d'association 7% - 176 CMR 1A/1B - 240 CMR 2

	2021	2022	2023	2024
IPRP : analyse dans le cadre de la FE ou étude de poste	41	41	37	69 54 études - 15 associations
ATST : analyse dans le cadre de la FE	33	26	27	50
MDT : demande directe auprès du toxicologue	21	26	26	53 38 études - 15 associations
Adhérent : aide à l'évaluation des risques chimiques	5	7	7	28 17 études - 11 associations
IST	0	0	1	4 3 études - 1 association
Total :	100	100	98	204

Etudes



Augmentation notable (x2) liée à la mise en place
des attestations d'exposition CMR.

Des actions de prévention en santé publique en lien avec le travail

En 2024, nous avons mené, tout au long de l'année, des actions de sensibilisation centrées sur le lien entre travail et santé publique, en cohérence avec les orientations nationales portées par Santé publique France. La santé au travail constitue en effet un axe majeur de promotion de la santé publique, et la loi du 2 août 2021 prévoit que chaque service de prévention et de santé au travail s'engage dans cette dynamique.

Dans ce cadre, nos actions ont visé à renforcer la prévention en abordant des thématiques qui touchent à la fois la vie personnelle et professionnelle, contribuant ainsi à créer un environnement de travail plus sûr et plus favorable au bien-être des salariés. Prévention et dépistage des cancers, sensibilisations autour du sommeil, de la nutrition, de l'activité physique ou encore de la lutte contre le tabac : autant d'initiatives qui illustrent notre engagement en faveur d'une approche globale de la santé.

Mars bleu



Nous avons proposé 2 matinées de sensibilisation et de prévention du cancer colorectal ainsi que d'autres cancers pouvant toucher les hommes et les femmes.

En partenariat avec le Centre des dépistages des cancers et la Ligue contre le Cancer.

Le sommeil



À l'occasion de la 24e Journée internationale du sommeil, nous avons invité Aurélie DELMAS, Directrice de Projet de CATSS (Comité Associatif des Troubles du Sommeil) qui a expliqué aux entreprises et leurs salariés les mécanismes et les troubles du sommeil.

Octobre Rose



Nous avons renouvelé notre matinée de sensibilisation avec la Ligue contre le cancer.

Pour clôturer la matinée, un webinaire sur la prévention des cancers féminins a été réalisé par notre médecin, Dr GOUZI et Romane BERAUD, diététicienne de la Ligue.

Dépistage diabète



A cette occasion deux de nos IDEST, en collaboration avec des infirmiers du Centre hospitalier de Montbrison ont réalisé des dépistages diabète.

Notre diététicienne a également complété la journée avec des conseils en nutrition liés au diabète.

Mois sans tabac



Nous avons renouvelé notre collaboration avec Loiréadd sur nos deux sites.

Occasion pour tous les visiteurs de tester leur niveau de monoxyde ainsi que découvrir le programme - "Les Lundis de Loiréadd" pour être accompagnés dans l'arrêt du tabac.

Suivi individuel de santé

Dès leur embauche et tout au long de leur carrière, les salariés bénéficient de visites médicales ou d'entretiens infirmiers pour suivre leur santé. Pour coller au plus près de la réalité de chaque salarié, la périodicité de ce suivi individuel est définie par le médecin du travail en fonction de l'exposition aux risques professionnels au poste de travail, ainsi que de l'état de santé et de l'âge du salarié.

Typologies de suivis

Les salariés bénéficient d'un suivi médical par un professionnel de santé selon les risques auxquels ils sont exposés. Il existe 3 types de suivis :

LE SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SI)

> Pour qui ?

Les salariés hors risques particuliers.

> Dans quel délai ?

Au plus tard, 3 mois après la prise effective du poste de travail (sauf pour les apprentis, 2 mois)

Avant la prise de poste ("Si décret") :

- Les travailleurs exposés aux champs électromagnétiques (> aux valeurs limites d'exposition càd les salariés intervenant en Installations Nucléaires de Base).
- Les travailleurs exposés aux agents biologiques de groupe 2.

LE SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

> Pour qui ?

- Les travailleurs de nuit;
- Les travailleurs âgés de moins de 18 ans;
- Les femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes;
- Les travailleurs handicapés;
- Les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité.

> Dans quel délai ?

- Au plus tard, 3 mois après la prise effective du poste de travail;
- Avant l'affectation du poste de travail (sauf pour les travailleurs de nuit et les travailleurs âgés de moins de 18 ans)

LE SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

> Selon trois catégories de risques particuliers

1. Risques professionnels réglementairement prévus

- À l'amiante;
- Au plomb;
- Aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR);
- Aux agents biologiques des groupes 3 et 4;
- Aux rayonnements ionisants;
- À un risque hyperbare;
- À un risque de chute en hauteur lors des opérations de montage et de démontage des échafaudages.

2. Les salariés ayant besoin d'une aptitude spécifique

- Jeunes salariés affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation;
- Salariés faisant l'objet d'une habilitation électrique;
- Conduite d'équipement soumis à autorisation de conduite (dont le CACES);
- Contraints à des manutentions manuelles inévitables d'un poids supérieur à 55 kg.

3. L'inscription complémentaire de postes listés par l'employeur

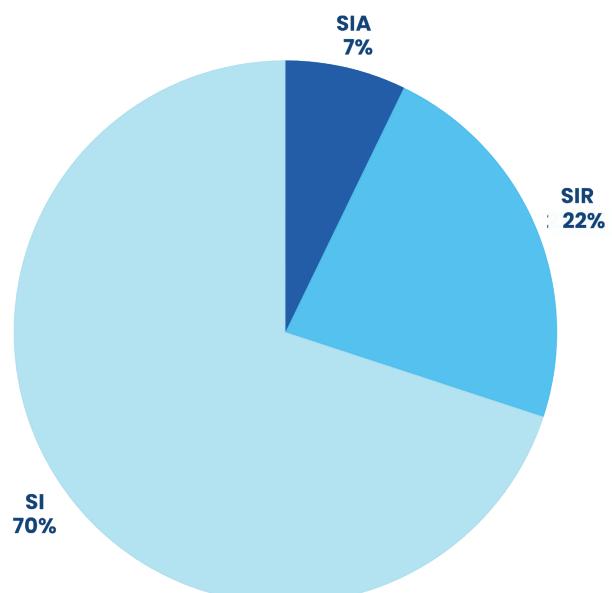
- En cohérence avec l'évaluation des risques au sein de son entreprise (DUERP/FE);
- Après avis du Médecin du Travail et du CSE;
- Charge à l'employeur de motiver l'inscription de tout poste supplémentaire sur cette liste;
- Transmise au SPSTI, tenu à disposition de la DREETS/CARSAT;
- Liste annuellement mise à jour.

> Dans quel délai ?

Avant la prise de poste.

Quelques chiffres

- **SI** (suivi individuel simple) : **70 %**
- **SIR** (suivi individuel renforcé) : **22 %**
- **SIA** (suivi individuel adapté) : **7 %**



Typologies de visites

● Visite d'information et de Prévention initiale (VIP Initiale)

-  Avant ou dans les 3 mois après la prise de poste selon les situations (SI & SIA). Avant la prise de poste (SIR).
-  Elle est demandée par l'employeur

● Visite d'Information et de Prévention Périodique (VIP)

-  Tous les 3 à 5 ans maximum selon la situation (SI & SIA). Tous les 4 ans (SIR).
-  Elle est organisée automatiquement par le service de santé au travail.

● Visite à la demande/occasionnelle

-  Indépendamment des visites réglementaires, le salarié, s'il constate une problématique de santé qui peut avoir un retentissement à court et moyen terme sur sa capacité à exercer son activité professionnelle, peut bénéficier d'une visite occasionnelle.
-  Le salarié se rapproche de son employeur (sans avoir à justifier la motivation de sa démarche) pour que ce dernier fasse une demande auprès du médecin du travail. Cette visite peut également être initiée directement par l'employeur ou le médecin du travail.

● Visite de reprise

-  Après un congé maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle (quelle que soit la durée de l'arrêt de travail), une absence supérieure ou égale à 30 jours pour accident du travail ou une absence supérieure ou égale à 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel.
-  Elle a pour objectif de vérifier l'aptitude du salarié à reprendre son poste après un arrêt de travail et, le cas échéant, d'examiner les propositions d'adaptation du poste ou de reclassement ou de les préconiser.
Elle est demandée par l'employeur et doit avoir lieu dans les 8 jours à compter de la reprise de travail du salarié.

● Visite de pré-reprise

-  Au-delà de 30 jours d'arrêt (d'origine professionnelle ou non professionnelle).
-  Lors de la visite de pré-reprise, le médecin du travail peut proposer des adaptations du poste de travail, des préconisations de reclassement et des formations.
-  Elle peut être à l'initiative du salarié, du médecin traitant, du médecin du travail ou des services médicaux de l'Assurance maladie.

● Le rendez-vous de liaison



Possible lors de tout arrêt de travail de plus de 30 jours quelle qu'en soit la cause.



Ce rendez-vous n'est pas une visite médicale, il se déroule entre l'employeur et le salarié pour préparer le retour de ce dernier dans l'entreprise.

Le SLST peut être associé à cette rencontre afin d'informer les deux parties des mesures d'accompagnement mobilisables : visite de pré-reprise, mesures d'aménagement du poste ou du temps de travail.

● Visite de mi-carrière



L'année des 45 ans du salarié, elle peut-être anticipée jusqu'à 2 ans avant et organisée conjointement avec une autre visite.



Elle est organisée par le service de santé au travail.

● Visite de fin d'exposition



Lors d'une fin d'exposition aux risques, départ ou retraite du salarié.

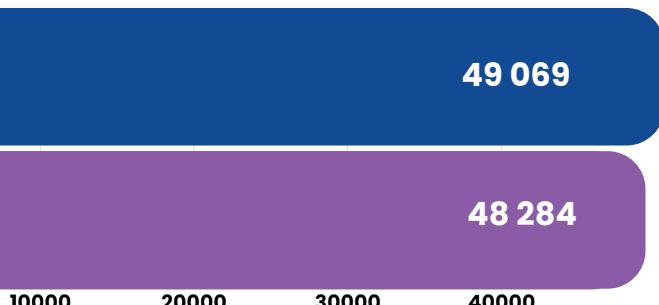


Elles sont demandées par l'employeur dès que celui-ci a connaissance de la fin d'exposition aux risques ou du départ du salarié.

Evolution des visites depuis 2023

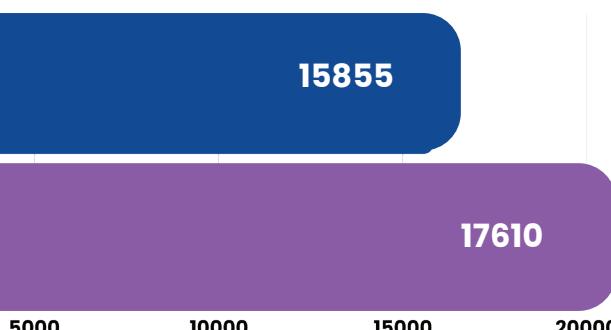
Total visites médecins

● 2023 ● 2024

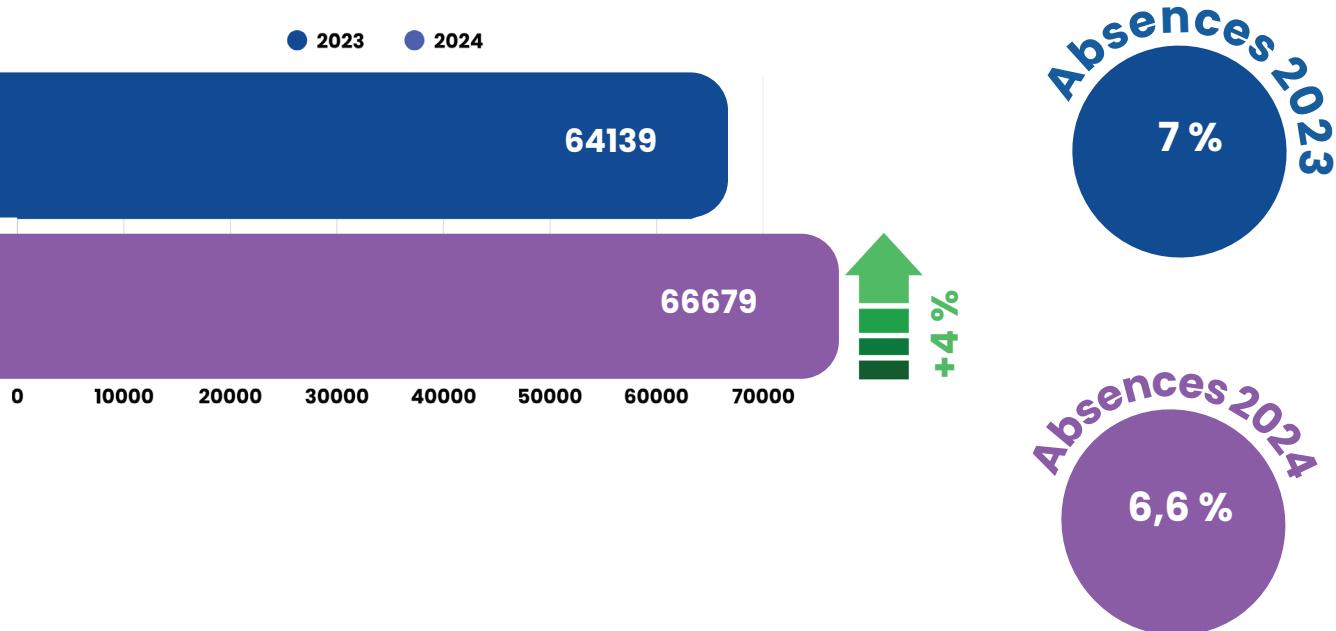


Total visites Infirmiers

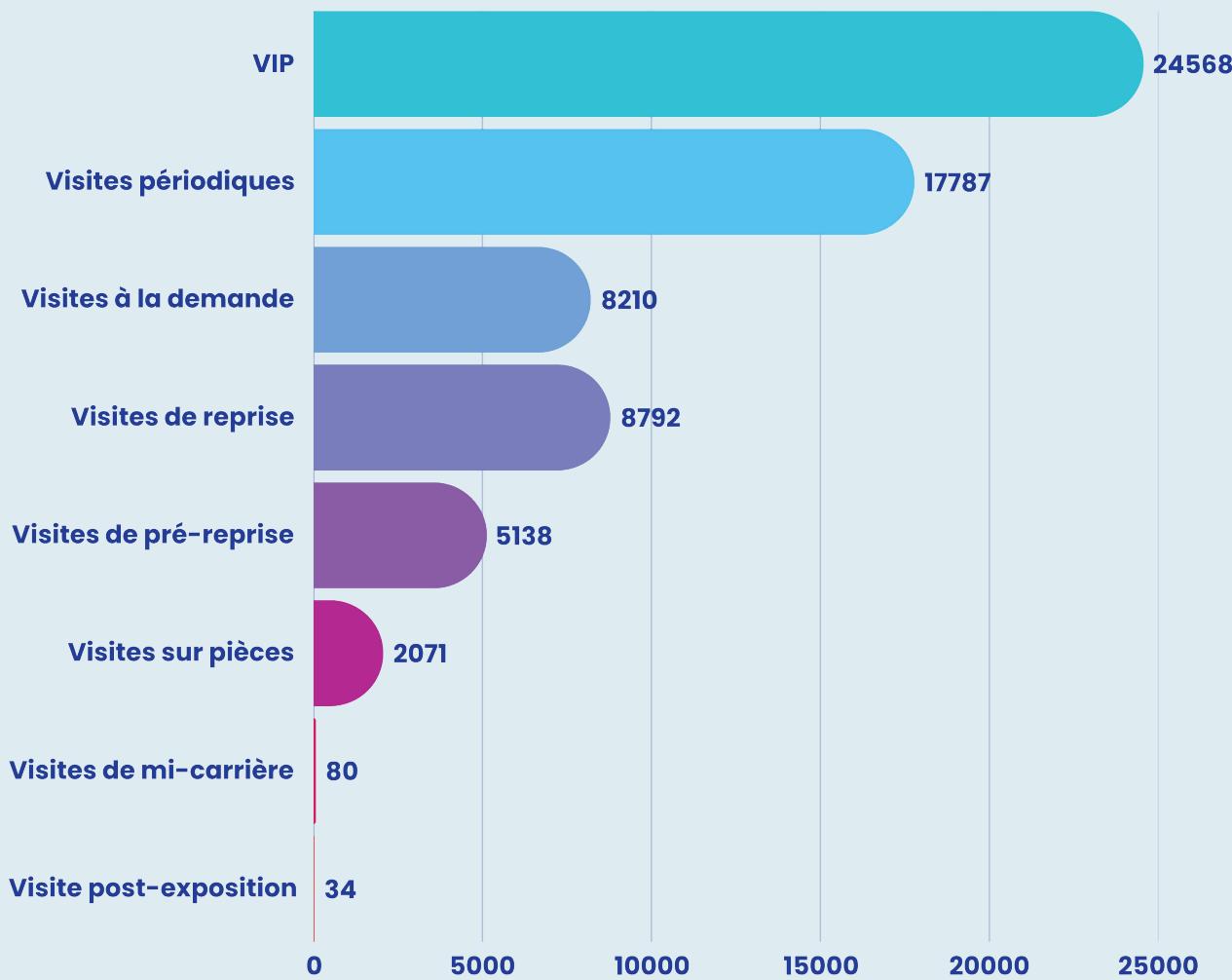
● 2023 ● 2024



Total visites réalisées



Répartition des visites en 2024



Prévenir la désinsertion professionnelle

La désinsertion professionnelle, c'est le risque pour chaque travailleur de perdre son emploi suite à une altération de sa santé d'origine professionnelle ou non.

La prévention de la désinsertion professionnelle désigne l'ensemble des actions mises en place pour éviter qu'un salarié perde son emploi ou s'éloigne durablement du monde du travail en raison de problèmes de santé, de handicap ou de difficultés sociales ou professionnelles. Elle **vise à maintenir la personne en emploi, ou à l'accompagner vers une solution adaptée**, en mobilisant des acteurs et dispositifs variés, notamment dans le cadre de la médecine du travail.



Chaque jour nos équipes, coordonnées par nos médecins du travail agissent en faveur du maintien dans l'emploi des salariés. Les salariés comme les employeurs sont accompagnés, notamment à travers les visites médicales et jusqu'à la mobilisation de notre Cellule de Maintien dans l'emploi et des dispositifs spécifiques.

Nous œuvrons avec vous afin de vous aider à **anticiper les risques potentiels et trouver des solutions avant l'apparition des problèmes de santé** liés au travail chez vos salariés :

- Évaluation des risques et mesures appropriées;
- Aménagement des postes et des temps de travail;
- Maintien du lien avec le salarié en arrêt de travail;
- Solutions de reclassement;
- Etc.

Dès lors qu'un salarié présente un risque de désinsertion professionnelle un ensemble de dispositifs peut être mobilisé :

- Le rendez-vous de liaison (voir page 21);
- La visite de pré-reprise;
- La visite occasionnelle.

Bilan des actions de maintien en emploi mises en oeuvre par les professionnels du SLST en partenariat :

3312

Aménagements de maintien dans / en emploi réalisés en 2024

121

Dossiers traités pour x orientations.

3466

Nombre de salariés orientés vers un partenaire de la PDP.

1475

Nombre d'inaptitudes

5029

Nombre de salariés en vue d'un maintien dans et en emploi.

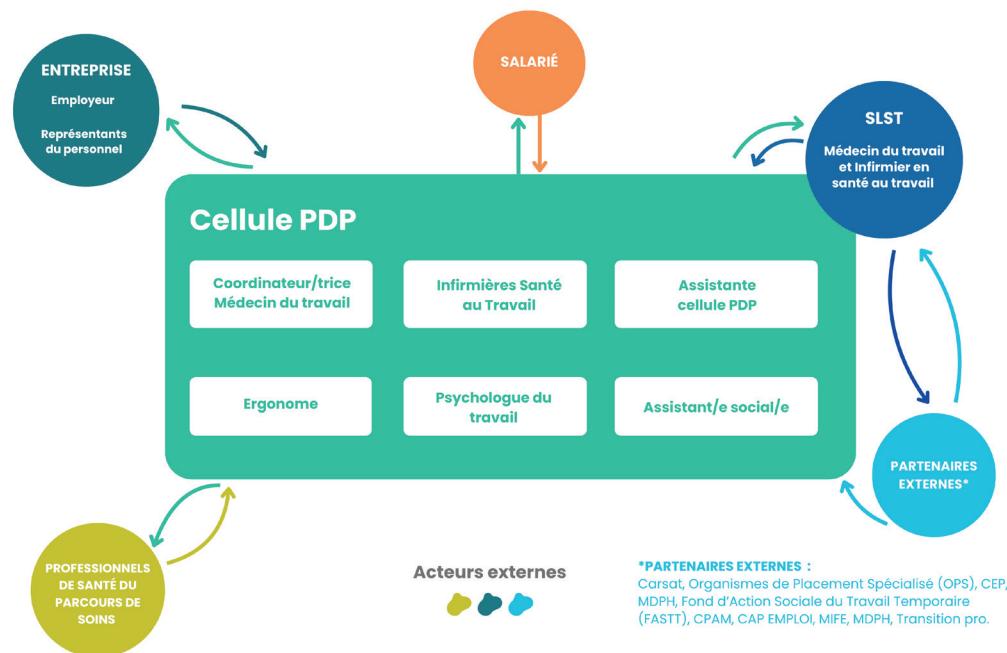
La cellule PDP : une cellule pluridisciplinaire & pluripartenaire

Sud Loire Santé au Travail a créé sa propre Cellule qui s'engage à prévenir le risque de désinsertion professionnelle et à favoriser le maintien en emploi.

Son objectif est d'agir le plus en amont possible, avec l'engagement du salarié et en collaboration avec l'employeur et les acteurs de la Prévention et de la Santé au Travail.

Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire :

- Médecins du travail;
- Infirmières en Santé au Travail;
- Ergonome;
- Assistante sociale;
- Psychologue du Travail;
- Assistante administrative.



La cellule collabore avec les acteurs de la prévention primaire, les partenaires du handicap, du parcours de soins et de l'Assurance Maladie. Grâce à cette approche en réseau, la cellule est en mesure d'offrir un accompagnement personnalisé aux travailleurs et aux entreprises, afin de mettre en place des solutions de maintien en emploi adaptées à chaque situation.

Notre service a mis en place une Cellule de Maintien dans l'Emploi. Cette dernière a été co-construite avec les partenaires locaux :

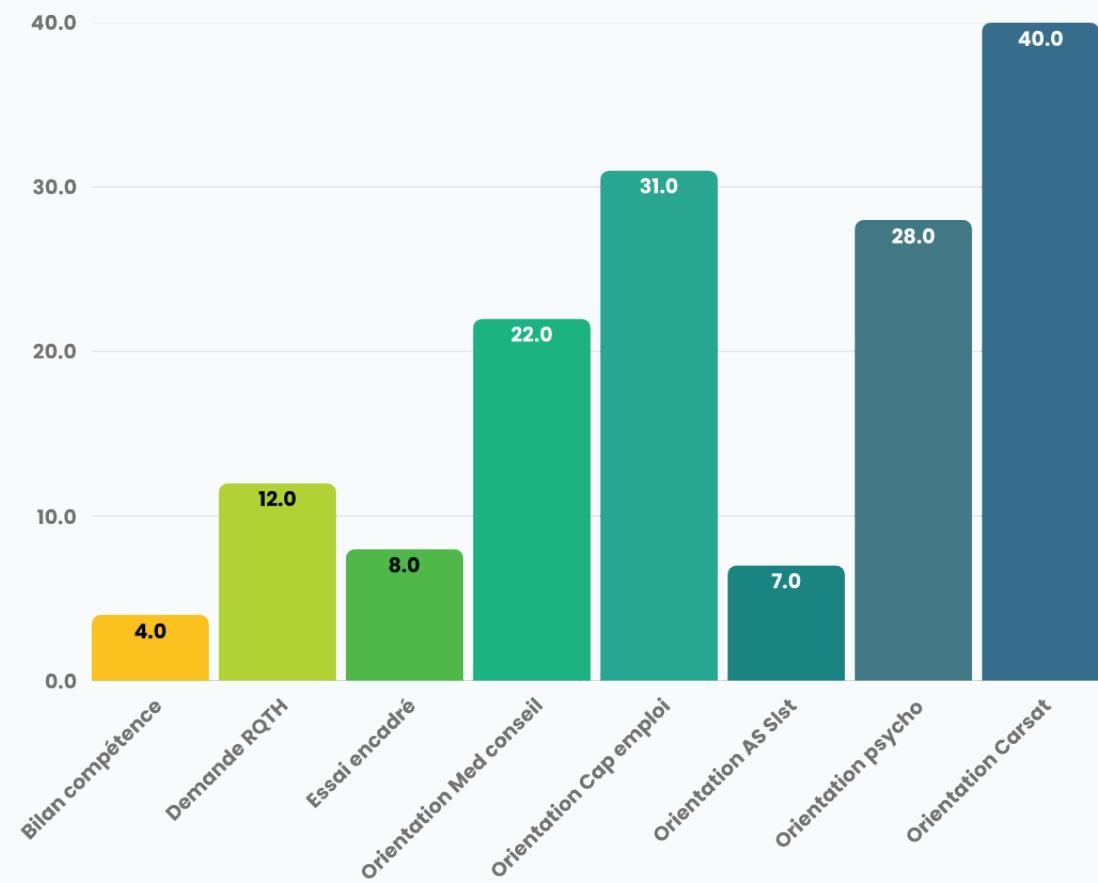
- **Cap Emploi 42;**
- **Carsat Rhône Alpes;**
- **Une psychologue du travail.**
- **Agefiph**
- **Service médical de la CPAM de la Loire**

Cette cellule est mobilisée par le Médecin du travail lorsque cela lui paraît nécessaire ou par l'un des partenaires. Elle intervient pour résoudre les situations les plus complexes avec le regard et l'expertise de tous. Les différents acteurs se réunissent toutes les semaines afin d'étudier les dossiers et proposer les solutions les plus adaptées.

Bilan d'activité 2024

Cellule PDP

L'activité de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle 2024 a été marquée par une légère baisse de l'activité du service. Cette diminution s'explique principalement par la mise en œuvre d'un projet de restructuration en profondeur de la cellule de Prévention de la Désinsertion professionnelle, visant à renforcer l'organisation, optimiser les processus et doter le service de moyens et de ressources supplémentaires. Ce projet, bien que temporairement impactant, s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue et devrait permettre, à terme, un fonctionnement plus efficient et une montée en charge progressive de l'activité.



Convention d'appui psychologique Dialectica/SLST

Cette convention permet la mobilisation par les médecins du travail d'un appui psychologique ayant comme objectif de soutenir un(e) salarié(e) pendant une période de crise au travail avec effets sur la santé mentale (prévention ou prise en charge).

Les consultations demandent une expertise en psychopathologie du travail. La thérapeutique est adaptée à une durée de prise en charge courte (principes de thérapie brève) et spécifique à la compréhension et l'analyse des enjeux du travail et des tableaux clinique principaux (épuisement professionnel, PTST,).



416

**Salariés suivis en 2024
(309 en 2023)**

756

Entretiens réalisés

Quelques chiffres

Le nombre d'entretiens varie beaucoup en fonction de l'engagement de la personne dans l'accompagnement, de la complexité de sa situation, des marges de manœuvre disponibles notamment pour sortir de l'arrêt-maladie ou pour un retour au poste.

Plus le travail d'orientation par le médecin est précis, plus l'engagement dans le parcours est favorisé. Nous notons que presque la moitié des accompagnements se fait en un ou deux entretiens.

1 seul entretien ➤ 220 accompagnements

2 entretiens ➤ 102 accompagnements

3 entretiens ➤ 45 accompagnements

4 entretiens ➤ 28 accompagnements

5 entretiens ➤ 17 accompagnements



Rétrospective 2024

Tout au long de l'année 2024, nous avons déployé de nombreuses actions de sensibilisation pour vous accompagner, ainsi que vos salariés, autour des thématiques de santé au travail et de maintien en emploi. Stands d'information à l'accueil, ateliers pratiques, conférences, webinaires... Ces temps forts ont parfois été organisés en partenariat avec d'autres structures investies dans la prévention et la santé au travail.

Notre objectif est clair : agir en prévention primaire, en intervenant en amont pour limiter l'apparition de risques ou de problèmes de santé, et promouvoir des environnements de travail plus sûrs et plus favorables au bien-être. Ces initiatives rappellent que notre mission ne se limite pas aux visites médicales ; elle s'inscrit dans une démarche globale de soutien à la santé au travail et au maintien en emploi.

Vidéos et webinaires

Tuto



Tutos déclaration d'effectifs

Deux tutos ont été créées afin de guider étape par étape nos adhérents et les cabinets comptables à effectuer leur déclaration d'effectifs.

Interview



Journée internationale du sommeil

À l'occasion de la 24e Journée internationale du sommeil, Dr GIRAUD Anne-Hélène, spécialiste au HPL de Saint-Étienne et Présidente de CATSS (Comité Associatif des Troubles du Sommeil), nous a expliqué les mécanismes du sommeil.



Capsules



Forum de la santé

Plusieurs capsules vidéos ont été créées afin de communiquer sur le forum de la santé : employeurs, professionnels des Services de Prévention et de Santé au Travail, salariés). Toutes les capsules sont consultables sur notre site et notre page Youtube.

Témoignages

Témoignages - Maintien dans l'emploi

A l'occasion de la conférence du 04 Juillet 2024 sur la visite pré-reprise, nous avons diffusé deux témoignages : l'essai encadré vécu par un salarié, et le maintien dans l'emploi chez Norauto.



The first card at the top is titled 'SUD LOIRE SANTÉ AU TRAVAIL MAINTIEN EN EMPLOI' with a green microphone icon and 'TÉMOIGNAGE Essai Encadré'. The middle card is titled 'SUD LOIRE SANTÉ AU TRAVAIL MAINTIEN DANS L'EMPLOI' with a blue microphone icon and 'TÉMOIGNAGE Norauto'. The bottom card is titled 'TÉMOIGNAGE' with a blue microphone icon.

Réussir son DUERP

Nos conseillers en prévention, Sébastien BOUCHOT et Jérôme MELI ont expliqué à nos adhérents comment réussir leur DUERP en répondant à toutes leurs questions.



Webinaire

108 inscrits / 87 présents



Comprendre, dépister et prévenir les cancers

A l'occasion d'Octobre Rose, un webinaire sur la prévention des cancers féminins a été réalisé par Dr GOUZI, et Romane BERAUD, diététicienne de la Ligue contre le cancer.



Webinaire

183 inscrits / 78 présents



Focus métier : Métrologue bruit

Nous avons suivi notre métrologue, Isabelle BRUYERE, lors d'un mesurage du bruit chez l'adhérent AGRIPOLYANE. Cette vidéo met en lumière son métier et l'importance de ses missions sur le terrain !



Focus

The thumbnail features a woman in a yellow high-visibility vest holding a noise measurement device. The text on the thumbnail reads 'SUD LOIRE SANTÉ AU TRAVAIL', 'Notre Métrologue Bruit [En Action !]', 'Chez Agripolyane', and 'POLYANE' logo.

Agenda prévention et santé au travail



19-21 Mars

Rencontres Santé Travail

Notre diétienne Alicia CHAMBOST et Florian GOUTTEGATAT, enseignant en activité physique du Comité Olympique de la Loire (CDOS), ont donné de précieux conseils sur la nutrition et l'activité physique.



21 Mars

Forum «Vivre avec un cancer»

Dr GOUZI est intervenu lors de la conférence « Comment vivre avec un cancer ». Une belle occasion de rencontrer des patients et des professionnels de santé, et d'échanger avec eux sur le maintien en emploi.



14 Juin

Les jeux de la diversité

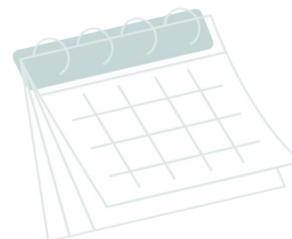
Nous avons participé à la 1ère édition des « Jeux de la Diversité » organisée par Club FACE Loire. Florence COROMPT a animé un atelier sur le travail sur écran et Dr GOUZI a donné des conseils pour la lutte contre la sédentarité.



18 Juin

Onco Réhabilitation

Dr GOUZI, est intervenu lors de cette 3e édition de la Journée Nationale d'Onco Réhabilitation, pour expliquer les notions de maintien dans et en emploi et surtout de visite de pré-reprise.



20-21 Mars

Toxidays

Nous avons pris part à la 2e édition des TOXIDAYS, les Journées Nationales de Toxicologie appliquée en Santé au Travail, organisées par TOXILIST à Marseille.



22-23 Mars

Forum de la Santé

Nos équipes ont participé à la 8e édition du forum de la santé du transport routier organisée par la Maison du Transport, en partenariat avec le SPSTL42. Le but ? Sensibiliser et prévenir les risques routiers.



17 au 21 Juin

Semaine de la QVCT

Les salariés du SLST ont pu profiter de plusieurs ateliers liés au bien-être au travail : nutrition, luminothérapie, réalité virtuelle, fauteuils de relaxation, sommeil, séances de shiatsu...



18 Juin

Rencontre services sociaux

Nous avons participé à une rencontre avec les services sociaux organisée par Ligue contre le cancer et le Service Social de la CARSAT à la Cité du design. Notre objectif : informer les assistantes sociales sur le rôle central des SPSTI dans le maintien dans et en emploi.





21 Juin

Assemblée Générale

Notre AG s'est tenue dans l'amphithéâtre de l'IUMM et a été suivie de 2 interventions :

- Le maintien dans et en emploi : animé par FABIENNE COUVREUR, Directrice de la Ligue contre le cancer Loire, et par Amandine MONDIERE, coordinatrice de 3C Oncoloire et Dr. GOUZI
- Comment lutter contre la sédentarité : par Maël GARROS, Coordinateur Départemental sport santé du Comité Olympique de la Loire.



19 Sept.

Forum Oncoloire

LE SLST a participé à la 3e rencontre d'Oncoloire autour du parcours de soin en cancérologie. Une occasion pour rencontrer et d'échanger avec plusieurs professionnels de santé de notre territoire sur les sujets du maintien dans et en emploi et de la visite de pré-reprise.



8-9-10 Oct.

Salon PREVENTICA

Le Salon Preventica à l'Eurexpo de Lyon a été l'occasion de s'informer sur les dernières innovations en matière de prévention des risques et amélioration du bien-être au travail ainsi que de participer à plusieurs conférences, tables rondes et ateliers sur des thématiques liées à la santé, la sécurité, ainsi qu'à la QVCT.



21 Nov.

Forum Prévention, Santé et Sécurité au Tavail des métiers de la propreté

Dr GOUZI, Annick BALDI (Coordinatrice Régionale Présanse AURA) et Corinne HEITER (Directrice adjointe de l'AST74) ont présenté le kit « Visite de pré-reprise » à destination des employeurs et des salariés au secteur de la propreté.

4 Juillet

Conférence Maintien en Emploi

SPSTL42 et SLST en partenariat avec CAP EMPLOI Loire, AGEFIPH et CHEOPS ont organisé une rencontre autour du maintien en emploi sur trois sites en collaboration avec Presance AuRA: Saint-Etienne, Montrond-Les-Bains et Parigny.



26 sept

Semaine du sport

Deux ateliers ont été animés par Aurélie LOTH et Alicia CHAMBOST afin de sensibiliser les visiteurs à l'importance de pratiquer une activité physique quotidienne, et de manger sain et équilibré.



14-15-16 Oct.

Journées Santé Travail Présanze

Cette première participation de notre service a été l'opportunité pour la CMT d'échanger sur plusieurs sujets tout en profitant d'un cadre unique au sein de l'Intercontinental Grand Hotel à Paris.

Vers la certification AFNOR : démarche qualité

La certification **AFNOR SPEC 2217** est un référentiel destiné aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) en France. Elle vise à garantir la qualité, l'efficacité et la conformité des services offerts par ces organismes aux entreprises et à leurs salariés. Cette certification est rendue obligatoire **par l'article 11 de la loi du 2 août 2021**, stipulant que chaque SPSTI doit être certifié par un organisme indépendant selon des référentiels spécifiques.



Ce référentiel encadre les bonnes pratiques en santé au travail, notamment en matière de prévention, de suivi de l'état de santé des salariés et d'accompagnement des entreprises dans l'amélioration de leurs conditions de travail.

La certification repose sur **trois niveaux de maturité**, qui reflètent le niveau d'engagement et la structuration du service dans sa démarche qualité.

Niveau 1

ENGAGEMENT

Phase de rédaction des procédures, de mise en oeuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels.

Validité : 2 ans

Niveau 2

MAÎTRISE

Maîtrise des procédures et des outils d'auto évaluation. Les SPSTI définit également des indicateurs de suivi.

Validité : 3 ans

Niveau 3

CONFORMITÉ

Le SPSTI doit démontrer qu'il s'inscrit dans une dynamique de progrès avérée par un réel pilotage de la démarche.

Validité : 5 ans

En 2024 notre Service s'est lancé dans une démarche qualité en vue d'obtenir le Niveau 1 en fin 2025.

Les objectifs de la certification

La norme vise tout d'abord à :

- Homogénéiser les services rendus par les SPSTI;
- Garantir un haut niveau de qualité de service auprès des entreprises et de leurs salariés ;
- Assurer la conformité réglementaire des pratiques du SPSTI ;
- Renforcer la transparence, la traçabilité et l'efficacité des actions de prévention en santé au travail ;
- Valoriser l'engagement du SPSTI dans une dynamique d'amélioration continue.

Mesurer la satisfaction pour améliorer nos services



Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, et en cohérence avec les exigences du référentiel AFNOR SPEC 2217, le service a souhaité évaluer la satisfaction des entreprises adhérentes et des salariés ayant bénéficié d'une prestation entre mai et septembre 2024 (intervention en entreprise ou visite médicale en centre).

Pour cela, une enquête de satisfaction a été menée entre décembre 2024 et janvier 2025, avec l'appui de la société Projective Groupe, spécialisée dans la conception et la conduite d'enquêtes qualité.

L'objectif était de recueillir de manière structurée les retours d'expérience afin d'identifier les axes d'amélioration et de consolider la qualité des services proposés.

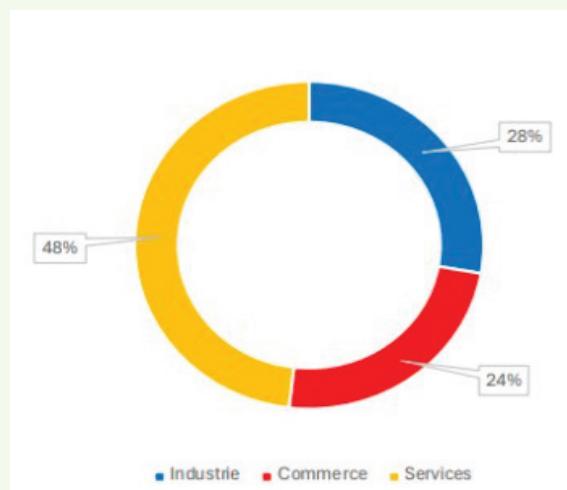
L'enquête a été déployée selon deux modalités :

- Par mail, via un questionnaire interactif (Google Form), auprès des employeurs et responsables de convocations ;
- Par téléphone, auprès des salariés bénéficiaires.

Synthèse enquête satisfaction - Adhérents

Il apparaît, globalement, que :

- **98 %** des répondants estiment que l'intervention s'est bien déroulée.
- **96 %** sont très largement satisfaits de SLST.
- **85%** pensent que l'intervention les a aidés à comprendre les risques pour la santé des salariés.



Taille échantillon d'origine :

825 entreprises adhérentes ayant bénéficié d'une AMT entre mai et septembre 2024.

801 entreprises ont reçu le questionnaire.

Profils des répondants :

50% Directeurs, Gérants et Service RH

Les entreprises de services représentent près de la moitié (48,1%) du panel total de réponse.

- **88 %** se sont sentis associés à la démarche de prévention.
- **74 %** sont informés que le SLST met en place des actions de sensibilisation et de prévention tout au long de l'année.
- **79 %** se disent prêts à faire appel à SLST pour mener une action, ou obtenir un conseil, liés à des problématiques de santé au travail.
- **62 %** préfèrent les webinaires à tout autre moyen d'information.
- **64 %** seraient prêts à accorder du temps à leurs salariés pour participer à des actions de prévention au sein de nos locaux (De préférence, le mardi, jeudi et vendredi).

Synthèse enquête satisfaction – Salariés

Il apparaît, globalement, que les salariés interrogés :

- **94 %** sont satisfaits, voire très satisfaits, de leur dernière visite médicale
- **90 %** n'ont pas, ou peu, d'attentes particulières à formuler vis-à-vis des visites médicales.
- **77 %** sont informés de la possibilité de demander une visite, en dehors des visites périodiques obligatoires et 28,2 % l'ont déjà fait.
- sont demandeurs d'informations générales sur leur santé, la réglementation en matière de santé au travail et de conseils sur la prévention des risques auxquels ils sont spécifiquement exposés.
- **90 %** estiment nos actions utiles, voire très utiles.
- **42 %** ont comme attentes les différents risques psychosociaux.
- **55 %** souhaitent avoir l'information lors des visites, en salle d'attente.
- **Seuls 11 %** déclarent utiliser le site internet.



Taille échantillon d'origine :

15 000 salariés ayant bénéficié d'une visite médicale entre mai et septembre 2024.

764 réponses.

Profils des répondants :

Principalement hommes, employés (68%) dans des moyennes et grandes entreprises et rattachés au secteur des services (59%).

Notre portail adhérent évolue !

Vous pouvez désormais adhérer en ligne

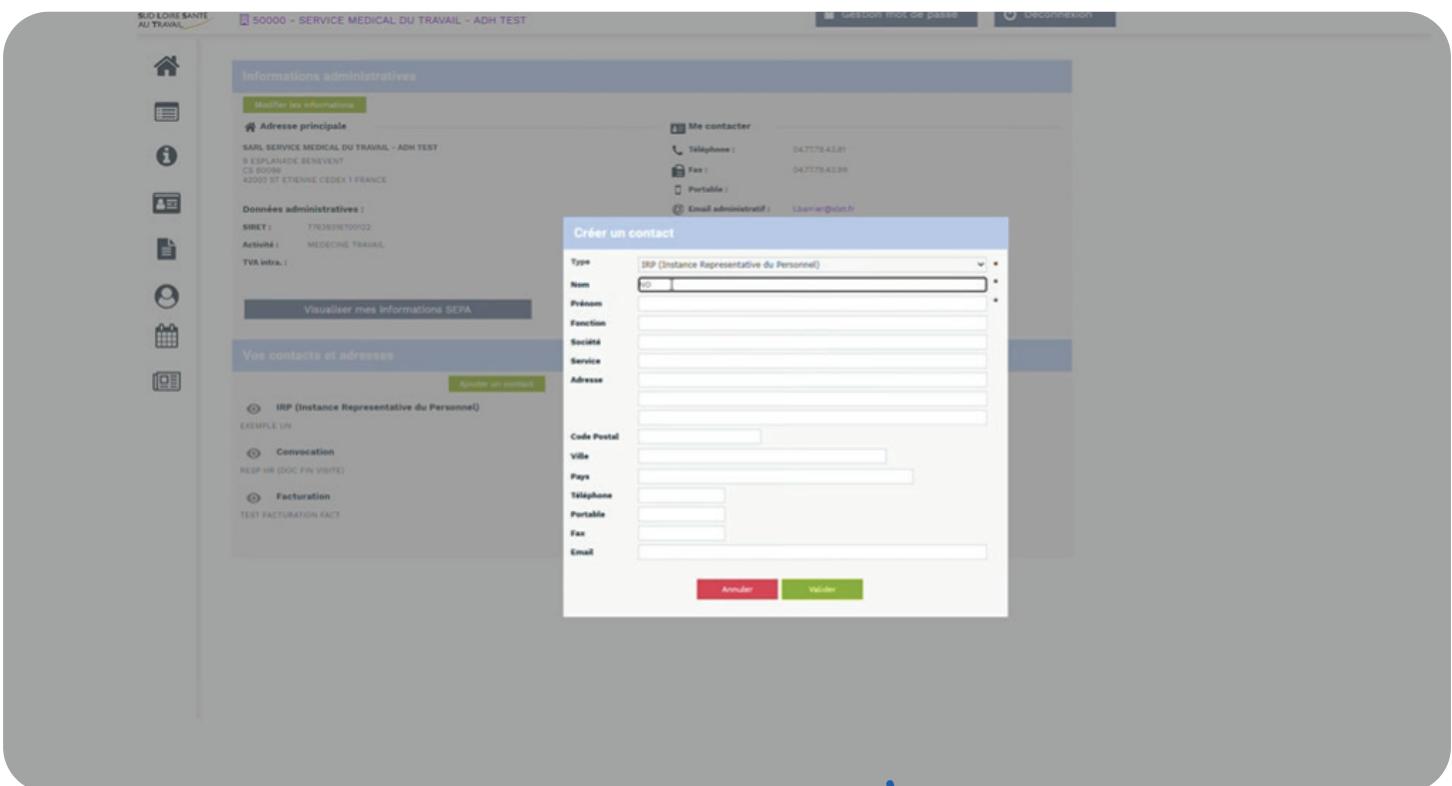
Nous vous informons que l'espace pour effectuer l'adhésion en ligne est désormais disponible sur notre site internet à la page suivante à <https://slst.fr/employeur/adhesion-et-cotisation/>

Ce dispositif est uniquement à destination des entreprises ayant un local sur notre secteur géographique. Elles ne téléchargeront plus le bulletin d'adhésion en format papier, mais cliqueront sur un lien qui leur permettra de compléter le bulletin d'adhésion en ligne, en indiquant leurs renseignements administratifs et les données relatives à leurs salariés.

Les entreprises extérieures qui souhaitent adhérer pour leurs travailleurs éloignés doivent encore télécharger le bulletin d'adhésion papier.

Identifier les représentants du personnel sur notre portail

L'employeur peut dès maintenant identifier sur le portail adhérent les représentants du personnel de son entreprise. Veuillez consulter cette vidéo tuto pour pouvoir procéder à l'insertion de vos contacts :



Nouveautés sur notre site internet

Page «Représentants des salariés» (IRP)

Dans le cadre de nos missions et conformément à la SPEC 2217, SLST accompagne également les représentants du personnel dans leurs responsabilités au sein des Comités Sociaux et Économiques (CSE) et des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Les représentants du personnel, bénéficient d'un accès direct aux :

- **Conseils du médecin du travail;**
- **Informations concernant le maintien en/dans l'emploi;**

Ils peuvent également demander à nos équipes pluridisciplinaires d'assister aux réunions CSE ou CSSCT dès lors qu'un sujet lié à la santé ou à la prévention figure à l'ordre du jour. Pour garantir cette participation, il est nécessaire de transmettre le calendrier annuel de ces réunions à l'adresse mail du secrétariat du médecin du travail. Si cela n'est pas possible, il faut nous informer au moins deux mois avant la tenue de chaque réunion. Dans le cadre de demandes spécifiques (Article L2315-27 du Code du travail), ce délai de prévenance est raccourci.

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Dans le cadre de nos missions et conformément à la SPEC 2217, SLST vous accompagne, en tant que représentant du personnel, dans vos responsabilités au sein des Comités Sociaux et Économiques (CSE) et des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

ACCÈS AUX CONSEILS DU MÉDECIN DU TRAVAIL



En tant que représentant du personnel, vous bénéficiez d'un accès direct aux conseils du médecin du travail, un partenaire essentiel pour la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail.

Le médecin en charge de votre entreprise est un interlocuteur clé, dont le nom peut vous être communiqué par votre employeur ou, à défaut, par votre centre de rattachement.

L'employeur peut mettre à disposition les avis et recommandations émis par le médecin du travail.

Les informations communiquées par le SLST sur la conduite à adopter en cas d'avis médical modifiant l'aptitude d'un salarié sont disponibles auprès de votre employeur.

Page AMAROK e-santé

Être dirigeant d'entreprise, c'est avoir l'esprit d'initiative, relever des défis et avoir des responsabilités.

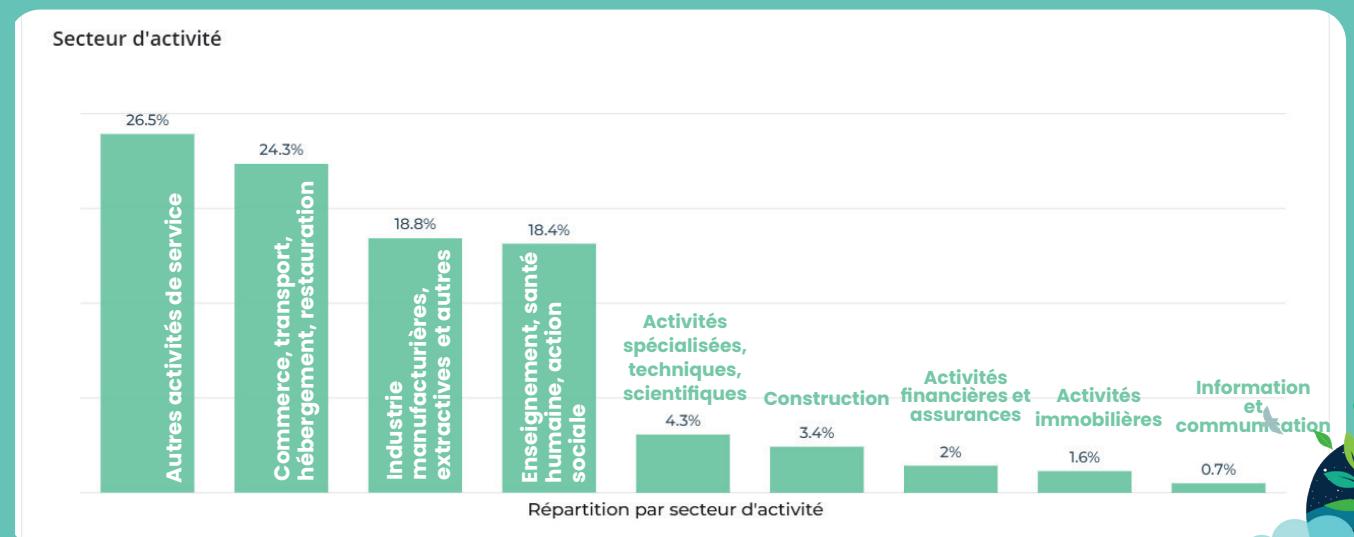
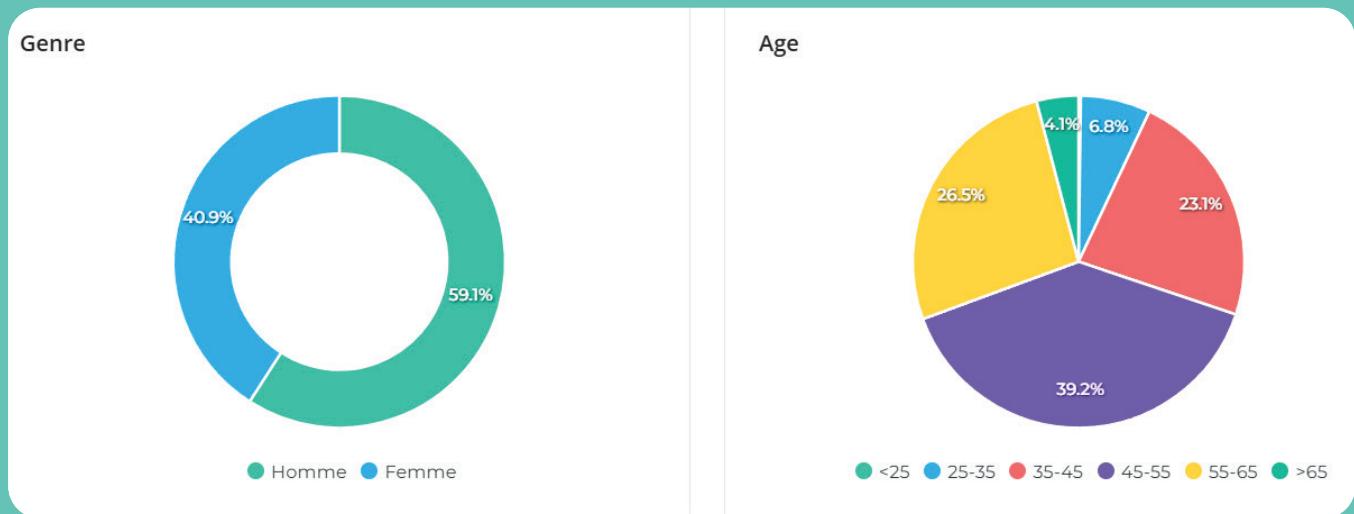
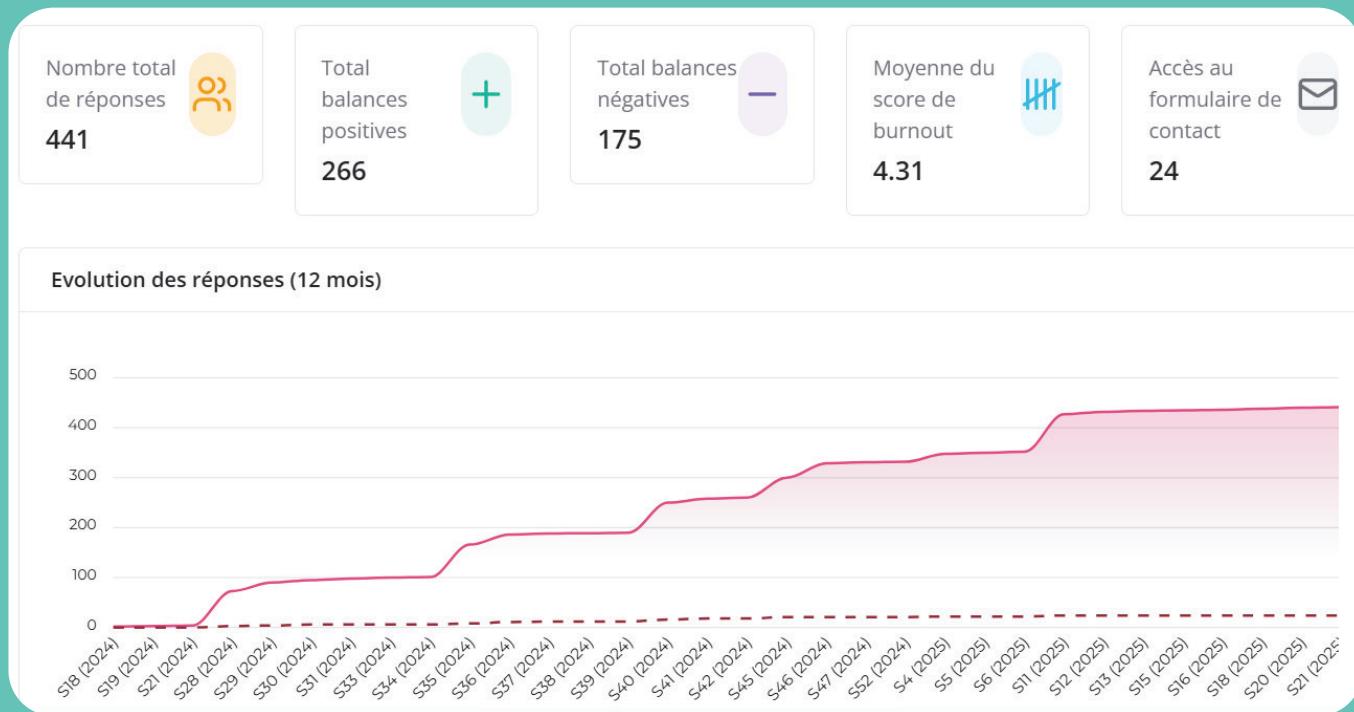
C'est aussi faire face à une charge de travail conséquente, à des périodes de stress et à des horaires parfois difficiles à concilier avec la vie personnelle. Chacun vit et ressent ces situations différemment. C'est pourquoi Sud Loire Santé au Travail s'est associé cette année à l'Observatoire Amarok pour proposer aux dirigeants et chefs d'entreprise un outil d'auto-évaluation pour évaluer leur état de santé mentale.

Le test est Anonyme, gratuit et il fournit une analyse à partir de deux indicateurs : le stressomètre et le satisfactomètre.



Je fais le test

Tableau de bord



Page «Travailleurs indépendants»

Nous vous informons qu'une nouvelle page a été créée sur le site internet concernant les travailleurs indépendants. Sur cette page, il est possible de consulter le détail de l'offre spécifique ainsi que consulter les tarifs et remplir le contrat d'affiliation.



Mise à disposition d'un modèle d'attestation individuelle d'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)

Le décret n°2024-307 du 4 avril 2024 est venu renforcer les exigences en matière de traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

En application depuis le 5 avril 2024, ce texte impose la mise à jour, avant le 5 juillet 2024, de la liste des travailleurs susceptibles d'être exposés, en précisant les substances concernées ainsi que les modalités d'exposition (nature, durée, degré). Afin d'accompagner les entreprises dans cette mise en conformité, un modèle d'attestation individuelle d'exposition a été mis à disposition sur notre site internet.

ATTESTATION INDIVIDUELLE D'EXPOSITION AUX AGENTS CHIMIQUES CANCEROGENES, MUTAGENES, REPROTOXIQUE

à remplir par l'Entreprise, à remettre au salarié et au Service de Prévention et de Santé au Travail

Entreprise :

Adresse :

N° de SIRET :

N° Adhérent :

Médecin du travail :

Salarié :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° Sécurité Sociale :

Poste(s) de travail	Substances CMR	Nature des travaux	Produits Concernés	Période d'exposition (Début et fin)	Expositions mesurées	Moyens de protection collective (Ex : Aspiration à la source)	Moyens de protection individuelle



Télécharger l'attestation

Date de réalisation :

Pour l'Entreprise :
Prénom & Nom, Fonction, Signature

Perspectives 2025

En 2025, nous poursuivrons et enrichirons nos actions pour vous accompagner toujours plus efficacement et renforcer, à vos côtés, la culture de prévention.

Bilan du projet de service 2020-2025 & Elaboration du Projet de service 2026-2030

En 2025, notre Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTI) entamera l'élaboration de son projet de service 2026-2030. Cette démarche collective visera à construire, avec nos équipes et nos adhérents, une feuille de route ambitieuse pour continuer à répondre aux évolutions du monde du travail, renforcer la prévention en entreprise et affirmer notre engagement en santé au travail.



Projets prévus dans le cadre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

Le CPOM est un cadre contractuel établi entre le SPSTI et l'État, représenté par la DREETS et la CARSAT.

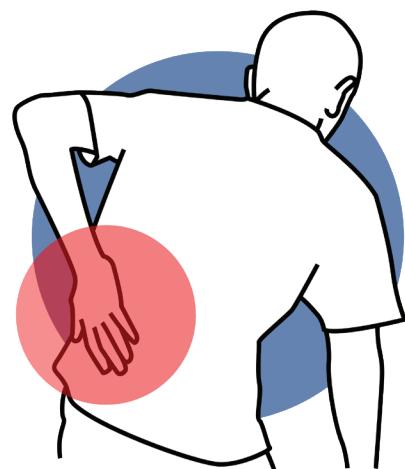
Il fixe, pour une durée de 5 ans, des objectifs stratégiques, des indicateurs de suivi et les moyens mobilisés pour garantir la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services rendus en santé au travail.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la réforme de la santé au travail issue de la loi du 2 août 2021. Le CPOM 2025-2030 fixe un cadre et il va alimenter notre projet de service 2026-2030.

Volet risque chimique

Volet Troubles musculosquelettiques

Volet prévention de la désinsertion professionnelle



Démarche qualité

Validation certification AFNOR Niveau I & préparation des niveaux 2 & 3

Durant le dernier trimestre 2025, notre service fera l'objet d'un audit de niveau 1.

Cet audit marque le point de départ concret de notre engagement dans une démarche de qualité structurée et reconnue. L'objectif de ce premier niveau est de valider notre conformité réglementaire et de reconnaître notre organisation au regard des missions essentielles de la santé au travail.

Les niveaux 2 et 3 s'inscriront dans la continuité, avec pour ambition de démontrer la maîtrise de nos actions, via le pilotage par des indicateurs de performance, et d'ancrer une démarche d'amélioration continue au cœur de notre fonctionnement.

À l'horizon 2028, nous aurons intégré l'ensemble des exigences du référentiel SPEC 2217. Au-delà de la reconnaissance qu'elle confère, cette certification est avant tout une opportunité d'évolution : elle nous engage collectivement à renforcer la qualité de nos pratiques, dans l'intérêt de nos équipes, de nos entreprises adhérentes, et de leurs salariés.

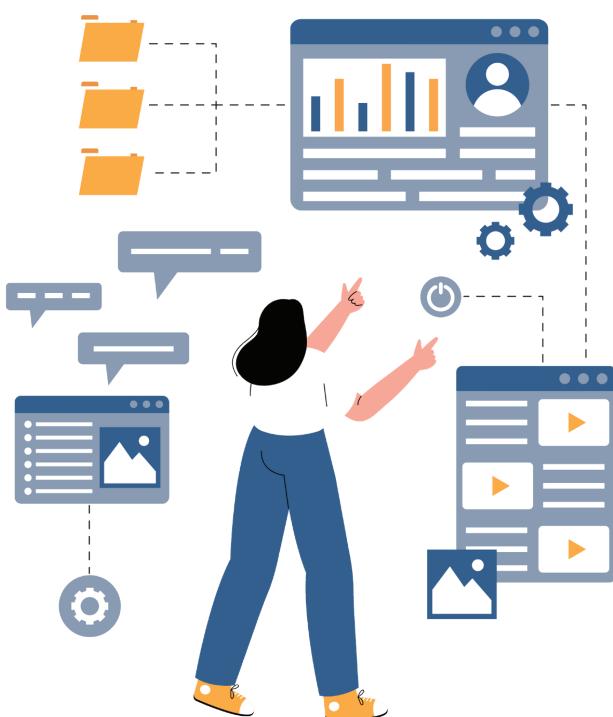


Déploiement de la feuille de route Système d'Information

La feuille de route SI a pour objectif de structurer les évolutions numériques du SPSTI afin de répondre aux exigences réglementaires, améliorer les outils métiers et renforcer la qualité de service.

Elle vise également à renforcer le système d'information, soutenir les équipes pluridisciplinaires et accompagner la démarche de certification.

Cette feuille de route aborde les aspects techniques, fonctionnels et organisationnels du système d'information.



Déploiement des outils

«Mon Diagnostic Prévention» & «Mon Document Unique»

Mise en place de la démarche de diagnostic des risques professionnels et de la réalisation du DUERP grâce au logiciel ADMDP. Cet outil a pour objectif de simplifier la réalisation des Fiches entreprise (FE) et du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).



Développement des partenariats

Le SLST travaille en partenariat avec de nombreuses structures afin d'informer et sensibiliser les adhérents autour de la prévention des risques professionnels et le maintien en/dans l'emploi.



ÉCOLE DES DIRIGEANTS DE
LA PROTECTION SOCIALE

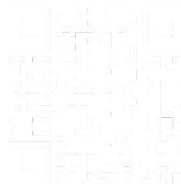


Agenda 2025

Au cours de l'année 2024, un agenda d'événements a été créé autour de thématiques clés de la prévention et de la santé au travail comme le Document Unique, les risques chimiques, les troubles musculo-squelettiques, la santé mentale...

Ces événements sont l'occasion d'échanger avec nos experts et de bénéficier de conseils pratiques. Ils sont accessibles sans coût supplémentaire, étant inclus dans votre cotisation annuelle.

L'agenda 2025 est d'ores et déjà disponible sur notre page web, et nous encourageons tous nos adhérents et leurs salariés à s'inscrire.



SUD LOIRE SANTÉ
AU TRAVAIL

Consulter
notre agenda
en ligne

Agenda événements

2025

Retrouvez toutes les dates de nos prochains événements
planifiés pour vous et pour vos collaborateurs !



Engagez-vous dans
une prévention active
et efficace !



SUD LOIRE SANTÉ AU TRAVAIL

Retrouvez toutes nos actus sur :

www.slst.fr



Nos webinaires



Nos ateliers de sensibilisations



Nos plaquettes et d'autres documents utiles



Nos conférences, forums et d'autres événements

Standards médicaux

Saint Etienne : 04 77 79 43 65 | Montrond-Les-Bains : 04 77 36 52 54